

Sainte Marie, le 21 mai 2016

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 mai 2016

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 20 mai 2016 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

Etaient présents : RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - MARTIN Michel - GROSCLAUDE Gérald - BIRINGER Frédéric - BRESSON Béatrice - EMONIN Claire - GEORGE Jean-Claude - GLORIOD Gérard - GUERITTOT Geneviève - VALLAT Stéphanie.

Etaient absents excusés : BOYER Georges - GLAUSER Gaëlle - PARROD Olivier - VIEILLE Sébastien.

M. GEORGE Jean-Claude a été nommé secrétaire.

Compte-rendu du 08 avril 2016 approuvé à l'unanimité.

.....

RAPPORT DES COMMISSIONS

Bois – Agriculture

Le responsable de la commission présente les résultats de la vente de bois du 18 avril 2016 à POUILLEY LES VIGNES, pour un montant de 1 570 € HT.

Aménagement du territoire

En cours :

PC :

Transports Cordier – 3 rue de Désandans – Extension des bureaux

DP :

PERRIGUEY Sophie – **MULLER Matthieu** – 17 rue de Saint-Julien - Construction d'une piscine

Retour :

CU :

SCP Demougeot, Juillard, Ferry, Nadler, Bertrand – 26 rue des Moulins à Vent – répondu le 28 avril 2016

SCP Marceline Schobing-Cugnez et Anne Bergelin – 12 rue Georges Prudent – répondu le 17 mai 2016

DP :

VALLAT Guillaume – 2B rue d'Echenans – Entourage partiel muret grillage + abri de jardin - ACCORDÉ le 09 avril 2016

MOUGIN Nathalie – **MONTARLIER Jean-Paul** – 39 Grande Rue – Abri de jardin - ACCORDÉ le 29 avril 2016

Voirie – Assainissement

Le Mairie informe le Conseil municipal que les travaux de la rue de Lougres seront réceptionnés le mercredi 1^{er} juin 2016.

Environnement – Fontaine

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal que l'opération de fleurissement du village se fera le samedi 21 mai 2016.

PROGRAMME DE TRAVAUX O.N.F

Le responsable de la commission présente au Conseil Municipal le programme de travaux forestiers 2016 de l'ONF pour un montant de de 7 185.37 € HT soit 7 942.55 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser ces travaux.

AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre des économies d'énergie et suite à l'étude réalisée par le SYDED, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est opportun de reprendre notre éclairage public. Il propose de faire une demande de subvention auprès du SYDED pour 2016 afin de réaliser des travaux dans la rue des Grands Moulins à Vent, pour un montant de 7 134 € TTC avec une subvention escomptée de 45%, soit 2 675.25 €.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, de faire cette demande subvention auprès du SYDED.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société EPMS d'un montant de 600 € TTC pour la reprise de deux regards d'eau pluviale, un Grande Rue et l'autre rue Derrière de la Chapelle.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise EPMS.

TRAVAUX FONTAINE RUE DE LOUGRES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer la reprise de la tuyauterie de vidange des bassins de la fontaine rue de Lougres et la pose de 3m² de pavé. Il présente un devis d'Art de Pierres d'un montant de 1070 € HT soit 1 284 € TTC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité de confier ces travaux à l'entreprise Art de Pierres.

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE SALLE DES ASSOCIATIONS

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la reprise en souterrain des réseaux du nouveau Quartier la Chauillère nécessite la reprise de l'alimentation électrique de la salle des Associations un devis d'un montant de 1 387.20 € TTC est proposé par ERDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

TRAVAUX LOGEMENT AU-DESSUS DE L'ÉCOLE

Avant de loyer à nouveau notre appartement situé au-dessus de l'école, la commission bâtiment propose au Conseil Municipal une remise en peinture de l'ensemble de celui-ci et leur présente 3 devis.

L'exposé du responsable de la commission entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise 3P pour un montant de 2 450 € et d'effectuer l'achat des matières premières pour un montant de 713.90 € TTC à la SODEP.

De plus, la commission informe le Conseil Municipal que le vitrage d'un velux et l'étanchéité de 5 autres ont besoin d'être changé.

L'exposé de la commission entendu le Conseil Municipal décide, 9 Pour et 2 Abstentions, de confier ces travaux de rénovation à l'entreprise GROSCLAUDE Frères pour un montant de 1 206 € TTC.

Il est également décidé, à l'unanimité, d'équiper la cuisine de meubles intégrés avec un budget maximum de 3 000 € TTC.

DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire présente au Conseil Municipal trois demandes de subventions de diverses associations. La commission propose de retenir, dans un premier temps, 2 demandes qui sont conformes au dossier à déposer. Pour le troisième dossier, demande faite par ASPSM, un complément d'information est nécessaire ainsi qu'une concertation avec la commune PRÉSENTEVILLERS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer :

- 550 € à l'association du Tennis Club de Sainte-Marie,
- 300 € à l'Association de musique Prélude.

ACHAT DE MATÉRIEL

Achat de drapeaux

La commission présente au Conseil Municipal 3 devis pour l'achat de 2 drapeaux français, un drapeau pour le monument aux morts ainsi qu'un drapeau de cérémonie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société DEJEAN pour un montant de 356.40 € TTC.

Rouleau palpeur pour l'épareuse

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer le rouleau palpeur de l'épareuse par un rouleau à tête démontable.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de la société NOREMAT pour un montant de 1 416.24 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h50.

Le Maire, Ph. RINGENBACH